

CONVOCAATION

L'an deux mil vingt-deux le 3 novembre 2022, Nous Alain ROCHEREAU, Maire avons convoqué le Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances, pour le mardi 8 novembre 2022 à 19 heures 00.

Po/Le Maire,

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M Alain ROCHEREAU, Maire.

Mme Anne-Marie VRIGNON, M. Thierry ROBERT, Mme Annabelle BERNARD, Mme Françoise THEVENIN, M. Jean-François HERBERT, Mme Emmanuelle FOURNIER, Mme Claudie BONNAMY, Mme Jacqueline FERRÉ, M. Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, Mme Evelyne CHAUVET et M Jean-Pierre GENEY formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Assistait également :

Elu suppléant : M Frédéric BROUTIN

Excusé : Luc CHAUVET

M Luc CHAUVET donne procuration à Mme Claudie BONNAMY

Absente : Mme Emilie BROSSARD (élue suppléante)

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 3 novembre

Monsieur Frédéric BROUTIN est élu secrétaire de séance

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE

[Délibération n° 2022.1108.058](#)

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la médiathèque a fait l'objet d'un marché de travaux en 14 lots pour un montant de 711 662.36 € HT. Le cabinet FRENESIS nous a fait part de l'actualisation des prix concernant le lot n°2 :

Avenant n°1 Lot 2 VRD Gros-œuvre Ravalement

Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de

17 953.83 € HT soit 21 544.60 € TTC

Le montant initial du marché qui était de 226 975.50 € HT soit 272 370.60 € TTC passe à **244 929.33 € HT soit 293 915.20 € TTC.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant mentionné ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte la signature de l'avenant mentionné ci-dessus au marché de la médiathèque ;

Autorise le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget;

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme.

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 17.11.2022
Publiée le 17.11.2022

CESSION CAVILLON

Délibération n° 2022.1108.059

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de Mme CAVILLON : Mme CAVILLON habite au 35 rue de la Vallée Verte. Une partie de sa haie est sur une parcelle privée de la commune (Vu avec le géomètre du cadastre). Elle souhaiterait pouvoir récupérer cette parcelle d'environ 50 m² pour être en règle.

Suite à un premier RDV avec Mme CAVILLON, il a été convenu qu'elle prendrait en charge les frais de notaire et les frais de géomètre à condition que la commune cède la parcelle pour l'euro symbolique.

Il convient donc de décider si la commune cède la parcelle ou non pour 1€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

accepte de céder la parcelle à Mme CAVILLON (plan annexé) pour 1 € à condition qu'elle prenne en charge les frais de géomètre et de notaire.

rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Délibération déposée à la
SOUS-PREFECTURE
des SABLES D'OLONNE
Le 17.11.2022
Publiée le 17.11.2022

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - LE MONT BLANC

Le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à la décision modificative n° 1 sur du lotissement le Mont Blanc car il reste une facture du géomètre à payer.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - 605 Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	5 885.88 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 - Charges à caractère général	0.00 €	5 885.88 €	0.00 €	0.00 €
D- 6522 Excédent des budgets annexes à caractère administratif	5 885.88 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 - autres charges de gestion courante	5 885.88€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	5 885.88 €	5 885.88 €	0.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers :

Acceptent la décision modificative désignée ci-dessus relative au budget Le Mont Blanc

Autorisent le Maire à signer tous documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision.

Rappellent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DIVERS

Signatures de l'ensemble des membres du Conseil Municipal

Conseillers Municipaux	Émargements
Alain ROCHEREAU	
Anne-Marie VRIGNON	
Thierry ROBERT	
Annabelle BERNARD	
Françoise THEVENIN	
Jean-François HERBERT	
Claudie BONNAMY	
Luc CHAUVET	
Jacqueline FERRÉ	
Emmanuelle FOURNIER	
Liguy MALIDAN	
Gaël MASSON	
Jérôme MOUSSION	
Evelyne CHAUVET	
Jean-Pierre GENEY	

Liste des délibérations

Numéros	Objet de la délibération	Pages
2022.1108.058	Avenant 1 lot 2 – Médiathèque	78-79
2022.1108.059	Cession Cavillon	79
2022.1108.060	Décision modificative n°1 – le Mont Blanc	79-80
	Divers et page de signatures	80-82

